



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/319
18 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 18 AVRIL 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir une copie du communiqué officiel du quatrième Sommet régional d'Arusha sur le conflit au Burundi, qui s'est réuni le mercredi 16 avril 1997 en République-Unie de Tanzanie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du communiqué qui lui est joint comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) Daudi N. MWAKAWAGO

Annexe

COMMUNIQUÉ COMMUN DU QUATRIÈME SOMMET RÉGIONAL D'ARUSHA
SUR LE CONFLIT AU BURUNDI, PUBLIÉ LE 16 AVRIL 1997

1. Sur l'invitation du Président Benjamin William Mkapa de la République-Unie de Tanzanie, les Présidents Daniel Arap Moi du Kenya, Yoweri Kaguta Museveni de l'Ouganda et Frederick Chiluba de la Zambie, et les Premiers Ministres Meles Zenawi de l'Éthiopie et Celestin Rwigyema du Rwanda ont tenu le 16 avril 1997 à Arusha leur quatrième Sommet sur la région des Grands Lacs pour tirer le bilan, en particulier, des événements survenus récemment à l'occasion du conflit au Burundi. Le Président du Burundi, M. Pierre Buyoya, a également été invité à participer au Sommet.
2. Les travaux du Sommet régional ont également été suivis par le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, M. Salim Ahmed Salim, ainsi que par le modérateur du processus de paix, M. Julius Nyerere.
3. Le Sommet régional a examiné la situation et les événements survenus au Burundi depuis sa dernière réunion, le 12 octobre 1996. Il a également entendu l'exposé fait par le Président Pierre Buyoya du Burundi sur les mesures que celui-ci avait prises jusqu'alors afin, comme le demandaient les dirigeants des pays de la région, de faciliter le retour à la normale et une fin négociée de l'actuel conflit au Burundi.
4. Le Sommet régional a souligné l'importance des négociations pour trouver une solution politique aux problèmes au Burundi. Il s'est félicité de la poursuite des efforts faits par M. Julius Nyerere en sa qualité de modérateur du processus de paix d'Arusha et de Mwanza. Il lui a renouvelé son plein appui et l'a encouragé à poursuivre dans cette voie.
5. Le Sommet régional a indiqué qu'en ce qui concernait le Burundi, ce pays, le continent africain et l'ensemble de la communauté internationale poursuivraient le même objectif, à savoir mettre un terme au cycle de la violence au Burundi et parvenir à un règlement négocié du conflit. Soucieux de voir cet objectif commun réalisé sans délai, le Sommet régional demande au reste du continent et à la communauté internationale d'utiliser tous les moyens politiques, économiques et diplomatiques de pression sur toutes les parties au Burundi afin qu'elles recherchent une solution négociée au conflit. Ces moyens de pression devraient comporter un embargo sur les armes ainsi que le refus d'accorder des visas aux personnes présumées faire obstacle au processus de paix. Le Sommet a souligné que personne ne devrait armer aucun des protagonistes et a appelé à la cessation immédiate des hostilités.
6. Le Sommet régional a invité le Gouvernement burundais et toutes les parties au conflit à prendre d'urgence des mesures pour créer un climat propice à des négociations et à la réconciliation nationale. En particulier, le Sommet a demandé à ce gouvernement de dissoudre les camps de regroupement et de permettre à la population de reprendre sans entrave ses activités normales.

7. Le Sommet a estimé que pour créer une dynamique favorable à la réconciliation nationale et à l'ouverture de négociations, le Gouvernement burundais devait rendre la liberté au Président de l'Assemblée nationale et faciliter ses travaux. Le Sommet voit en lui un interlocuteur important dans le processus des négociations.

8. Le Sommet régional a également décidé, avec effet immédiat, d'étendre l'assouplissement des sanctions à l'ensemble des produits alimentaires, aux articles destinés à l'éducation, aux matériaux de construction, à tous les types de médicaments, ainsi qu'aux intrants agricoles, afin d'alléger les souffrances du peuple burundais.

9. Le Sommet régional a décidé de désigner immédiatement dans chaque pays un coordonnateur qui faciliterait la mise en oeuvre ordonnée de cette décision. Dans l'intervalle, le Sommet a demandé que les dérogations d'ores et déjà acceptées soient appliquées sans retard de façon à ne pas interrompre l'acheminement de l'aide humanitaire.

10. Le Sommet s'est déclaré prêt à suspendre toutes les sanctions, à l'exception de l'embargo sur les armes, une fois qu'un processus de négociation serait engagé.

11. Le Sommet régional a remercié le Président Benjamin William Mkapa et le peuple et le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie d'avoir accueilli le Sommet et d'avoir accordé leur hospitalité aux chefs de délégation.
